

La newsletter mensuelle

Nous vous offrons toutes les informations nécessaires concernant l'industrie et les nouvelles d'importation en Arabie saoudite.



Cette newsletter mensuelle présente les évolutions sur le marché saoudien ainsi que les nouvelles sur les modifications réglementaires apportées par l'organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) concernant les produits préparés pour la vente au Royaume d'Arabie saoudite.

Tabseer organise un webinaire sur « les exigences de l'obtention de la SQM pour les produits électriques »

Tabseer a organisé un webinaire sur « les exigences de l'obtention de la SQM pour les produits électriques », dans le secteur des appareils et équipements électriques à basse tension.

Au cours du webinaire, des sujets importants seront abordés, notamment : la présentation de la SQM et les exigences de son obtention, la visite d'audit des usines, l'étude des dossiers techniques, ainsi que le rôle de Tabseer en tant qu'organisme d'évaluation de la conformité.

Renouveler l'acceptation de la succursale de Tabseer en Chine dans une

gamme élargie de règlements techniques approuvés

Nous sommes heureux d'annoncer le renouvellement de l'acceptation de la succursale de Tabseer en Chine par l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), pour inclure une large gamme d'activités dans les règlements techniques suivants :

- Métaux et ses alliages pour la construction et les bâtiments
- Matériaux d'isolation et de revêtement des bâtiments
- Briques, tuiles, céramiques, articles sanitaires et produits connexes
- Portes, fenêtres et ses accessoires
- Machines portatifs et/ou à commande manuelle
- Planches auto-équilibrées (Scooter)
- Chasseurs et ses accessoires
- Produits textiles
- Batteries électriques
- Pièces détachées automobiles
- Équipements et vêtements de protection individuelle
- Restriction des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
- Sécurité alimentaire des outils et appareils utilisés dans la cuisine
- Appareils et équipements électriques basse tension



Tabseer participe aux réunions du Groupe de travail des entités agréées 2025

La société Tabseer a participé aux réunions du Groupe de travail des entités agréées 2025, organisées par l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO), en coopération avec le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement du Sultanat d'Oman, du 7 au 11 décembre.

L'équipe de Tabseer a été représentée par :

- ING. Hisham Anwar – Directeur général des affaires techniques
- ING. Mohamed Salama – Directeur général de la qualité et de la conformité
- DR. Mostafa Afifi – Directeur de la SQM, de la Certification et Chef d'auditeurs

SABER lance des nouvelles mises à jour sur les codes douaniers



L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un certain nombre de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, pour être soumis aux règlements techniques dans les 30 jours à partir du 15 décembre 2025.

Les codes douaniers qui seront mis à jour comprennent un certain nombre de produits soumis au règlement technique pour les matériaux de construction, Partie 1 : Secteurs des métaux et leurs alliages pour les bâtiments et les constructions, y compris :

- Échelles en aluminium
- Grandes étagères pour les magasins
- Grandes étagères pour les ateliers
- Grandes étagères pour les entrepôts

La SASO a également annoncé le remplacement de certains codes douaniers sur la plateforme SABER à partir du 27 novembre 2025, en conjonction avec les mises à jour de l'Autorité de la Zakat, des Impôts et des Douanes (ZATCA).

Approbation de la mise à jour de (2) normes saoudiennes dans le règlement technique général pour l'efficacité énergétique

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a décidé de mettre à jour un certain nombre de normes figurant à l'annexe n°

(1) « Liste des produits faisant l'objet d'une décision d'application des exigences d'efficacité énergétique » du Règlement technique général relatif à l'efficacité de la consommation d'énergie, conformément aux mises à jour suivantes :

1) Mise à jour de la norme pour les appareils électriques (réfrigérateurs et congélateurs) Cette mise à jour comprend les exigences de performance énergétique ainsi que les exigences relatives à l'étiquette d'efficacité énergétique pour les réfrigérateurs, les réfrigérateurs-congélateurs et les congélateurs.

L'application de cette norme débutera 730 jours après la date de publication de la décision au Journal officiel Umm Al-Qura.

2) Mise à jour des exigences relatives à l'étiquette d'économie de carburant pour les véhicules de service légers

Cette mise à jour concerne les véhicules neufs, avec une entrée en vigueur à compter des modèles de l'année 2027, conformément aux nouvelles normes d'efficacité de la consommation de carburant.



« La SASO » obtient l'accréditation du Centre saoudien d'accréditation en tant que fournisseur d'essais de l'efficacité »

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), représentée par le secteur de la conformité et des opérations, a obtenu l'accréditation du Centre saoudien d'accréditation en tant que fournisseur d'essais de l'efficacité dans plusieurs domaines, notamment la construction, les essais chimiques et pétroliers, les essais électriques et électroniques, les essais mécaniques et métallurgiques, ainsi que le textile, après avoir satisfait aux exigences de la norme internationale ISO/IEC 17043:2023.

Cette réalisation reflète les efforts déployés par la SASO pour renforcer sa position aux niveaux national et international dans le domaine de l'infrastructure qualité, soutenir les laboratoires et les différentes parties prenantes afin de garantir la fourniture de produits et de services de haute qualité, et contribuer ainsi au renforcement de la compétitivité du Royaume et à l'amélioration du niveau des services et des produits.

Mascate accueille les réunions des groupes de travail des organismes agréés 2025

Les travaux des réunions des groupes de travail des organismes agréés 2025 ont débuté en décembre 2025. Ces réunions sont organisées par l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO), en coopération et en coordination avec le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement du Sultanat d'Oman, avec la participation de plus de 110 représentants d'organismes reconnus issus de 25 pays, ainsi que des organismes nationaux de normalisation des États membres et des parties concernées. Les réunions se dérouleront sur cinq jours.

Dans le cadre de la séance d'ouverture de ces réunions, l'Organisation de normalisation du Golfe a présenté une présentation visuelle portant sur ses orientations relatives à l'adoption des législations nationales dans le cadre des systèmes unifiés du Golfe, ainsi qu'une présentation du système du Golfe pour l'adoption des règlements techniques nationaux dans le cadre du système de la marque de conformité du Golfe (G-Mark). Des présentations ont également été faites par le Sultanat d'Oman, le Royaume de Bahreïn et l'État du Koweït, portant sur les outils techniques soutenant la mise en œuvre de la nouvelle orientation de la marque de conformité du Golfe (G-Mark).

Circulaire sur l'usage des phrases de classement de la qualité sur les étiquettes des produits alimentaires

Dans un circulaire publié, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a souligné l'importance pour tous les importateurs et les fabricants des produits alimentaires de respecter les règlements approuvés lorsqu'ils mentionnent le degré ou la classification de qualité d'un produit alimentaire sur l'étiquette, afin que ce degré soit pleinement conforme à ce qui est indiqué dans les règlements techniques et les normes approuvés.

Et la SFDA a souligné la nécessité de fournir la preuve de la validité du degré de qualité selon le suit :

Les produits alimentaires importés :

Joindre à la demande de dédouanement le certificat de conformité d'expédition délivré par l'un des organismes d'évaluation de la conformité approuvés par SFDA, prouvant la validité du "degré/classification de qualité" inscrit sur l'étiquette du produit.

Les produits alimentaires locaux :

Fournir un rapport d'analyse technique établi par l'un des organismes d'évaluation de la conformité désignés pour l'activité d'essai, confirmant la validité du « degré/classification de qualité » indiqué sur l'étiquette locale du produit.

L'Autorité a également expliqué qu'elle prendra toutes les mesures réglementaires en cas de non-conformité avec ce qui est indiqué dans la circulaire, 6 mois après sa date d'émission.

« La SFDA » conduit la transformation numérique dans la réglementation de la sécurité des médicaments et des produits cosmétiques

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) poursuit sa transition vers une nouvelle phase d'innovation réglementaire, à travers une série d'initiatives pionnières de transformation numérique, visant à renforcer la sécurité des médicaments, à développer les activités de pharmacovigilance, et à améliorer l'efficacité de la surveillance des produits cosmétiques.

Dans un rapport récent intitulé « Leadership dans la transformation numérique de la sécurité des médicaments et des produits cosmétiques : le parcours de l'innovation réglementaire au Royaume d'Arabie saoudite », l'Autorité a présenté les mécanismes d'intégration des technologies d'intelligence artificielle (IA), de la vision par ordinateur (Computer Vision), du traitement du langage naturel (NLP) et de l'automatisation robotisée des processus (RPA) au sein de ses systèmes de contrôle, afin de renforcer le système de protection de la santé publique et d'accélérer les procédures réglementaires.